

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 13 Septembre.

REVUE RÉTROSPECTIVE

Le 15 juillet 1870, le Corps législatif, aréglé par les déclarations du gouvernement, poussait follement à la guerre.

Un seul homme résistait énergiquement à ce courant.

Insulté par ses collègues, menacé, il persistait à parler, à dire la vérité.

Ce langage pouvait sauver la France, il n'est que juste de remettre sous les yeux du lecteur les paroles prophétiques de M. Thiers :

M. Thiers. — S'il y a eu un jour, une heure où l'on puisse dire sans exagération que l'histoire nous regarde, c'est cette heure et cette journée, et il me semble que tout le monde devrait y penser sérieusement.

Quand la guerre sera déclarée, il n'y aura personne de plus zélé, de plus empressé que moi à donner au gouvernement les moyens dont il aura besoin pour la rendre victorieuse. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Ce n'est donc pas assaut de patriotisme que nous faisons ici.

Je soutiens que mon patriotisme est non pas supérieur, mais égal à celui de tous ceux qui sont ici. (Approbation à gauche.)

De quoi s'agit-il ? De donner ou de refuser au gouvernement les moyens qu'il demande ? Non, je proteste contre cette pensée.

De quoi s'agit-il ? D'une déclaration de guerre faite à cette tribune par le ministère, et je m'exprime constitutionnellement, on le reconnaîtra. Eh bien, est-ce au ministère, à lui seul, de déclarer la guerre ? Ne devons-nous pas, nous aussi, avoir la parole ? Et avant de la prendre ne nous faut-il pas un instant de réflexion ? (Interruption à droite.)

Je vous ai dit que l'histoire nous regardait, j'ajoute que la France aussi et le monde nous regardent. On ne peut pas exagérer la gravité des circonstances ; sachez que de la décision que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes. (Exclamations au centre et à droite. — Très-bien ! à gauche. — Le bruit couvre la voix de l'orateur.)

M. Granier de Cassagnac. — Nous le savons bien : nous y avons nos enfants ! (Mouvements divers.)

M. de Tillancourt. — N'interrompez pas ! Vous répondrez.

M. Thiers. — Et si je vous demande un instant de réflexion, c'est qu'en ce moment un souvenir assaillit mon esprit !... Laissez-moi vous dire une chose : Vous allez vous récrier ; mais je suis fort décidé à écouter vos murmures et, s'il le faut, à les braver. (Oui ! très-bien ! à gauche.)

Vous êtes comme vous étiez en 1866. (A gauche : Oui, oui, c'est cela !)

Eh bien, vous ne m'avez pas écouté alors, et rappelez-vous ce qu'il en a coûté à la France ! (Rumeurs au centre et à droite.)

M. le marquis de Piré. — Tâchez de ne pas être comme vous avez été en 1848.

M. le comte de La Tour. — En 1866, vous demandiez seulement la neutralité, et pas autre chose.

M. Thiers. — Cela est inexact... Mais aujourd'hui la demande principale qu'on adressait à la Prusse, celle qui devait être la principale et que le ministère nous a assuré être la seule, cette demande a reçu une réponse favorable. (Dénégations sur un grand nombre de bancs.) Vous ne me lasserez pas ! (A gauche : Très-bien ! très-bien ! J'ai le sentiment que je représente ici...)

M. Horace de Choiseul. — L'indépendance !

M. Thiers. — ... Non pas les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis. J'ai la certitude, la conscience au fond de moi-même, de remplir un devoir difficile ; celui de résister à des pas-

sions patriotiques, si l'on veut, mais imprudentes. (Allons donc ! à droite.)

A gauche. — Oui, oui, très-bien !

M. Thiers. — Soyez convaincus que quand on a vécu quarante ans... (Interruptions) au milieu des agitations et des vicissitudes politiques, et qu'on remplit son devoir, et qu'on a la certitude de le remplir, rien ne peut vous ébranler, pas même les outrages. Il me semble que sur un sujet si grave, n'y eût-il qu'un seul individu, le dernier dans le pays, s'il avait un doute, vous devriez l'écouter ; oui, n'y en eût-il qu'un... mais je ne suis pas seul !

Voix à gauche. — Non, non, nous sommes avec vous.

A droite. — Combien ?

M. Horace de Choiseul. — Si les élections avaient été libres, nous serions plus nombreux ! (Exclamations.)

M. le marquis de Piré. — Rappelez-vous donc, monsieur Thiers, la noblesse énergique avec laquelle vous avez flétri les déflections législatives de 1815, et ne les imitez pas.

M. le président Schneider. — Monsieur de Piré, veuillez ne pas interrompre.

M. Thiers. — Je serais seul... (Interruption). Je serais seul que pour la gravité du sujet vous devriez m'entendre. (Parlez ! parlez !) Eh bien, messieurs, est-il vrai, oui ou non, que sur le fond, c'est-à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern, votre réclamation ait été écoutée, et qu'il y ait été fait droit ? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité, très-honorable je le veux bien, mais vous rompez sur une question de susceptibilité. (Mouvement.)

Eh bien, messieurs, voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé, et que, pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang ? (Réclamations bruyantes à droite et au centre. — Applaudissements à gauche.)

M. le marquis de Piré. — C'est tout le contraire.

M. Thiers. — Prenez-en la responsabilité.

M. le marquis de Piré. — Oui ! oui !

M. Thiers. — Ici, messieurs, chacun de nous doit prendre la responsabilité qu'il croit pouvoir porter.

A droite. — Oui ! oui ! tout entière !

M. Thiers. — Quant à moi, soucieux de ma mémoire...

M. Biretteau. — Nous aussi !

M. Thiers. — Je ne voudrais pas qu'on puisse dire... (Interruptions) que j'ai pris la responsabilité d'une guerre fondée sur de tels motifs... Le fond était accordé, et c'est pour un détail de forme que vous rompez. (Non ! non ! Si ! si !) Je demande donc à la face du pays qu'on donne connaissance des dépêches d'après lesquelles on a pris la résolution qui vient de nous être annoncée ; car, il ne faut pas nous le dissimuler, c'est une déclaration de guerre ! (Certainement ! — Mouvement prolongé.)

M. Granier de Cassagnac. — Je le crois bien !

M. Thiers. — Messieurs, je connais ce dont les hommes sont capables sous l'empire de vives émotions. Pour moi, si j'avais eu l'honneur de diriger en cette circonstance les destinées de mon pays (Interruptions), j'aurais voulu lui ménager quelques instants de réflexion avant de prendre pour lui une résolution aussi grave.

Quant à moi, je regarde cette guerre comme souverainement imprudente. Cette déclaration vous blesse, mais j'ai bien le droit d'avoir une opinion sur une pareille question. Plus que personne, je le répète, je désire la réparation des événements de 1866 ; mais je trouve l'occasion détestablement choisie. (Réclamations.)

Quelques membres à gauche. — Oui !

M. Thiers. — Si vous ne comprenez pas qu'en ce moment je remplis un devoir, le plus pénible de ma vie, je vous plains. (Très-bien ! très-bien ! à gauche. — Réclamations au centre et à droite.) Oui, quant à moi, je suis tranquille pour ma mémoire, je suis sûr de ce qui lui est réservé pour l'acte auquel je me livre en ce moment ; mais pour

vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous regretterez votre précipitation. (Allons donc ! allons donc !)

A gauche. — Très-bien !

M. Thiers. — Eh bien, quant à moi...

M. le marquis de Piré, avec violence. — Vous êtes la trompette antipatriotique du désastre. (N'interrompez pas !) Allez à Goblentz !

M. Thiers. — Offensez-moi... Insultez-moi ! Je suis prêt à tout subir pour défendre le sang de mes concitoyens, que vous êtes prêts à verser aussi imprudemment !

La Gazette de France qui, dans une série d'articles, vient de résumer les quatre grandes guerres du second Empire, dit, en forme de conclusion :

Les élections vont avoir lieu. Les hommes qui ont osé relever, devant le pays, le drapeau de l'impérialisme sont, il ne faut pas l'oublier, les anciens conseillers de Napoléon III. Ils ont été les agents de la politique antinationale suivie sous ce régime, qui a conduit la France aux désastres de 1870 et l'a réduite à la situation qui nous a été faite par les conséquences de ces désastres.

Des revers dont l'histoire d'aucun peuple n'avait encore donné l'exemple ; des humiliations sans précédent ; l'abaissement de l'honneur national ; la ruine de la prépondérance du pays dans le monde, voilà les titres des impérialistes à la reconnaissance de la France ; voilà ceux qu'ils peuvent invoquer pour obtenir les suffrages des électeurs.

Comment les journaux impérialistes ont-ils laissé cet écrasant réquisitoire sans réfutation ?

CORRESPONDANCE

Versailles 12 septembre

La 40^e Chambre correctionnelle a eu à s'occuper, aujourd'hui, de l'affaire Gambetta. Quelques précautions avaient été prises par l'autorité pour empêcher le renouvellement des manifestations qui s'étaient produites le jour où M. Gambetta avait comparu devant le juge d'instruction.

Ainsi, une fois que le premier public a garni les salles d'audience, l'accès du Palais est interdit à toutes les personnes qui ne justifient pas d'un motif sérieux pour y pénétrer. Sur le boulevard du Palais, un certain nombre de gardiens de la paix fait circuler les passants. Ils empêchent même de s'asseoir sur les bancs.

L'audience s'est ouverte à 14 heures. M. Gambetta n'était pas présent. Un jeune avocat, M. Bouchard, a demandé en son nom un ajournement basé sur l'absence de M^o. Allou qui devait présenter sa défense.

Mais le tribunal, sur l'avis du ministère public, a refusé l'ajournement et a condamné par défaut M. Gambetta à trois mois de prison et 2000 fr. d'amende.

Le tribunal a ordonné l'exécution provisoire, en ce qui concerne les peines pécuniaires et a prononcé la solidarité contre les deux prévenus pour l'amende et les frais.

Un Journal du soir fait remarquer à ce sujet que le versement de l'amende par les condamnés n'implique en rien leur acquiescement au jugement et qu'ils n'en ont pas moins cinq jours pour former opposition. Il calcule donc que l'affaire pourra revenir devant le tribunal vers le 20 septembre seulement.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au ministère de la justice, sous la présidence de M. le duc de Broglie. Il y a été donné lecture des télégrammes relatifs au voyage du maréchal et on s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La santé du Pape continue à être relativement satisfaisante. Le Souverain pontife continue à recevoir quelques visiteurs.

Le siège de Plewna continue. L'attaque et la défense rivalisent d'acharnement. On assure que les troupes d'attaque s'élèvent à 100,000 hommes.

S. M. la reine Isabelle d'Espagne est arrivée à Paris ce matin.

Le correspondant de la Gironde donne les renseignements suivants, sur le testament de M. Thiers :

Avant de partir pour Dieppe, M. Thiers avait remis à M. Hector Faure, son secrétaire, un exemplaire de ses dernières volontés, en le chargeant de l'expédier, à Bâle, à M. Brollmann, pour le garder. Ce testament contient d'importantes considérations politiques. La mission fut remplie, mais M. Faure fut frappé d'apoplexie, rue Notre-Dame-de-Lorette, et il lui fut impossible de se rendre, suivant son habitude, le samedi suivant, à Dieppe.

Au bout de quelques jours, comme il se trouvait mieux, il se fit transporter à sa maison de campagne, et c'est là que la mort de M. Thiers vint le surprendre. Il écrivit aussitôt à M^o Thiers que le testament était entre les mains de M. Brollmann, qu'il avait seul le droit de le réclamer, et qu'il venait de le faire.

M. Brollmann était à Lucerne. Il revint à Bâle en toute hâte pour expédier à Paris le précieux dépôt. C'est pour cela que le testament n'est arrivé que samedi à la place Saint-Georges, où M. Faure, quoique souffrant, est venu l'apporter lui-même. Il offre un vif intérêt et sera certainement, dans ses parties officielles, livré à la publicité.

Une lettre de M. Thiers

On vient de publier, dans le Times, une lettre inédite de M. Thiers, qui porte la date du 8 août dernier ; cette lettre a bien son importance, car elle touche à l'une des plus graves préoccupations du moment : aux chances de paix qui pourraient résulter d'une grande victoire ou d'une grande défaite des Russes. Il y a, dans les quelques lignes qui suivent, l'indice d'une sagacité politique qui souvent faisait défaut à M. Thiers lorsqu'il était au pouvoir, mais qui ne l'abandonnait jamais lorsqu'il se trouvait à l'état de simple spectateur des événements de son temps ou de ceux qui appartiennent déjà au domaine de l'histoire :

« Voilà les Turcs en veine de succès, » écrit M. Thiers à M. Henri Reeve. L'Europe a été inégalement enveinée, car la justice et le véritable intérêt de l'équilibre universel étaient avec eux. On aura fort à regretter l'abandon dans lequel on les a laissés. Je dis cela pour l'honneur de la raison et de la prévoyance lointaine. Dans les vues de la paix présente, un accommodement prochain est désirable. Je n'en vois pas encore les moyens ; car les Russes vaincus, seront plus exigeants que les Russes vainqueurs. Je crains bien les suites d'une seconde campagne, car la campagne de cette année ne me paraît pas devoir être

» suffisante pour amener l'apaisement de l'Orient.

» Tout à vous de cœur.

» A. THIERS. »

En effet, tous les efforts de la Russie, efforts gigantesques, n'ont point abouti à lui permettre de disposer au delà du Danube, plus de 200,000 hommes. Obligés de faire face à trois armées, d'assurer sa retraite sur le Danube, il lui est matériellement impossible de mettre en ligne plus de 50,000 hommes sur un point déterminé. Ajoutons que les maladies déciment l'armée, que la désastreuse affaire de Plewna a privé l'armée Russe de plus de 10,000 soldats, et que les 30,000 hommes qui se trouvent dans la Dobroudja sont immobilisés et hors d'état de coopérer, le cas échéant, à une action générale. Ce sont là des causes de faiblesse qui avaient échappé à l'attention du public et qui sont mises en évidence depuis plus de deux mois.

Il est manifeste, en effet, que l'armée russe n'est point en état de livrer une bataille décisive. Elle fait face partout, sur le Lom, sur l'Osmia, du côté des Balkans, mais on ne la trouve en force nulle part, si bien que des deux côtés on se tient sur la défensive. Cette attitude convient bien plus aux Turcs, appuyés par d'excellentes forteresses et dont le ravitaillement est facile, tantôt par la mer Noire, tantôt par la route d'Andrinople à Sofia, qu'aux Russes, épuisés à la fois en homme et en argent, par la prolongation de la guerre. Tout donc donne lieu de croire, suivant l'opinion de M. Thiers, que ces derniers seront réduits à subir les effets désastreux d'une seconde campagne, et nous pensons encore que les Russes, vaincus, seront plus exigeants que les Russes vainqueurs. C'est pour cela que l'intervention de l'Europe, intervention pacifique, s'entend, est si vivement réclamée par l'opinion publique ; mais nous n'en voyons pas encore les moyens, à moins que les événements ne prennent un autre cours.

Nous pensons, comme M. Thiers, que l'Europe a été inique à l'endroit de la Turquie ; nous l'avons dit et répété bien des fois depuis le début de la campagne, et nous avons aujourd'hui la satisfaction de voir que la plupart des journaux se sont rangés à cette opinion. Les feuilles qui demandaient avec tant d'ardeur, il y a six mois, que les Turcs fussent rejetés en Asie, en sont arrivés à admirer l'énergique résistance de ces derniers. L'opinion publique en Europe est tout aussi favorable aux Turcs, sans pour cela désirer l'humiliation ou l'abaissement de la Russie. L'Allemagne elle-même désire vivement la paix, et c'est là un des grands embarras de son gouvernement, visiblement favorables aux prétentions de la Russie.

Mais, si fort que puisse être le gouvernement dont M. de Bismarck est l'âme, il est évident que ce gouvernement doit dès à présent compter avec l'opinion publique qui se prononce énergiquement en faveur de la paix.

(Liberté).

CHRONIQUE LOCALE

On nous adresse de Larnagol la lettre suivante. Puisse la publicité que nous lui donnons arrêter le maraudage qu'on nous signale, et dont les tribunaux feraient justice au besoin.

Larnagol, le 8 septembre 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Le plus grand nombre des étrangers et des habitants de notre commune qui travaillent aux chantiers pour l'exploitation de nos carrières de phosphate, se permettent, pendant la nuit, d'aller ravager dans nos vignes et dans nos champs les fruits qu'en plein jour, ils ont remarqué sur leur passage, tels que raisins, pommes, poires, figues et pêches ; et dans les champs, les pommes de terre et les courges qu'ils arrachent. Le mécontentement est parmi les propriétaires. Beaucoup amassent ces fruits sans qu'ils soient murs, et, vont bientôt se décider, chacun à son tour, dans chaque quartier, d'y monter la faction, pour arrêter ces devastateurs.

Un propriétaire.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AOUT 1877.

(Suite).

FRANÇOIS ROALDÈS

DOCTEUR-RÉGENT DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS (1519-1589)

Par M. J. BAUDEL, censeur au Lycée de Tournon.

.... Labor omnia vincit
Improbos....

Le seizième siècle est sans contredit le siècle où l'Université de Cahors a brillé du plus vif éclat. Les études de droit surtout y furent florissantes, et les plus grands jurisconsultes de l'époque, Pierre Rebuffi, Jean de Maledent, Antoine de Govéa, Jacques Cujas vinrent y faire entendre à de nombreux auditeurs leurs doctes commentaires et leurs éloquents leçons.

A côté de ces maîtres illustres, nous pouvons placer un de leurs élèves qui devint leur émule, quelquefois même leur arbitre, et resta leur ami : nous voulons parler de François Roaldès.

Il naquit à Marcillac, en 1519, d'une famille qui était comptée parmi les plus distinguées du Rouergue et qui habita longtemps la ville de Milhau.

Étant encore en bas âge, il eut le malheur de perdre ses parents, mais il fut généreusement recueilli par un de ses cousins, savant jurisconsulte, à qui le chancelier de l'Hôpital confia, avec des marques particulières d'estime, la charge importante de lieutenant principal au présidial de Cahors.

C'était un magistrat d'un rare mérite. On voyait encore, avant la Révolution, son tombeau et son épitaphe dans l'église Notre-Dame des Soubirous. Il s'occupait avec le plus grand intérêt de l'éducation de son pupille, le traita comme un de ses propres enfants, et eut la satisfaction de voir le jeune orphelin répondre à ses soins paternels par une affection filiale et une constante application. Après avoir suivi avec succès les cours de la Faculté des Arts, encouragé par son tuteur, François Roaldès s'adonna à l'étude du droit.

Alors, comme aujourd'hui, et mieux même qu'aujourd'hui, cette étude ouvrait toutes les carrières. Les gradués des Universités pouvaient prétendre aux plus hautes fonctions ecclésiastiques et civiles, et dans une délibération du 5 décembre 1579, les Etats du Quercy réunis à Moissac, appelaient la jurisprudence « la comble du savoir requis au gouvernement de toutes monarchies et républiques. » (1)

L'Université de Cahors comptait alors parmi ses professeurs des savants renommés que lui disputaient toutes les autres Universités. Les questions les plus ardues du droit canonique et du droit civil étaient examinées et résolues par ces éminents jurisconsultes, et les livres qu'ils publiaient allaient porter dans les cités lointaines le fruit de leurs patientes recherches et le résumé de leurs leçons.

Sous la direction de son cousin, François Roaldès fit à Cahors toutes ses études de droit et y prit avec honneur tous ses grades. Il était encore sur les bancs de l'école que ses camarades le considéraient comme un maître, et ses maîtres comme un collègue. Il fut au nombre des huit bacheliers que les professeurs assemblés élisaient tous les ans à la Saint-Luc, et chargeaient de faire des lectures. Cette marque de confiance, bien due à son zèle et à son savoir, lui inspira le goût du professorat, et il ne songea plus, dès ce moment, qu'à se mettre en état de disputer une chaire.

Reçu docteur en l'un et l'autre droit, *doctor utriusque juris*, il attendait qu'une occasion se présentât. Mais aucune chaire ne devenait vacante. Aussi, malgré les liens étroits qui le retenaient à Cahors, le jeune docteur, découragé, allait quitter la ville, quand les consuls, pour le garder, le chargèrent d'un cours complémentaire et lui allouèrent une pension de quatre cents écus. Le mérite de Roaldès était si incontesté que personne ne réclama. D'ailleurs, il se faisait pardonner par l'aménité de son caractère, par sa modestie, par la facilité et l'agrément de son commerce, cette supériorité dont ses rivaux pouvaient être jaloux, mais que nul n'osait nier.

Il ne tarda pas à être nommé titulaire d'une régence de droit civil et canonique. Il répondit dignement à la confiance des consuls, et occupa avec éclat cette chaire encore toute remplie du souvenir de Nicolas de Gimont, de Govéa et de Cujas.

Roaldès était un savant de premier ordre et un professeur consommé. Cujas, qui s'y connaissait, avait coutume de l'appeler *un riche magasin de l'antiquité la plus cachée* (2).

A une vaste érudition, à une science profonde il joignait une éloquence persuasive. Aussi sa réputation fut bientôt si solidement établie que, pour venir suivre ses leçons, les étudiants de Toulouse quittaient cette ville et son antique Université. Parmi les élèves qui assistaient aux cours de Roaldès en 1562, nous trouvons les fils de Jean Mensencal, premier président au parlement, et de Jean de Paule, président de chambre à la même cour. Pour décider ces éminents magistrats à se séparer ainsi de leurs enfants, à les envoyer dans une cité assez éloignée, alors surtout que les écoles de droit de la capitale du Languedoc étaient justement célèbres, il fallait que le talent de Roaldès fût universellement reconnu.

Il était très-versé dans les lettres anciennes et aimait à s'occuper d'études historiques. Il traitait même quelquefois des sujets moins élevés, et savait suivant le précepte d'Horace, mêler l'agréable à l'utile. On rapporte qu'il lut un jour, dans une salle de la maison commune de Cahors, un mémoire fort curieux sur la culture de la vigne dans le Quercy. Il y donnait à ses concitoyens de sages et utiles conseils, et célébrait en connaissance les qualités de ces vins de la côte du Lot que les Romains du IV^e siècle comparaient au Falerne (3).

Esprit aussi souple et varié que profond, il savait intéresser en même temps qu'instruire. Pendant plus de dix ans, il attira auprès de lui la jeunesse quercynoise, et refusa souvent de quitter Cahors pour des villes importantes dont les magistrats l'appelaient. L'Université de Toulouse chercha fréquemment à le compter parmi ses régents ; le premier président Jean

1. Livre noir.

2. Illam Jacobus Cuiacius omnis antiquitatis reconditae locupletem penum appellare solitus erat. — De Thou : liv. 95,

3. R. Périé : *Histoire du Quercy*.

Daffis lui fit des offres séduisantes : il ne se laissa pas convaincre. Chose singulière, il considérait Toulouse comme « ennemie des lettres (1). » Il en voulait sans doute aux Toulousains de ce qu'ils n'avaient pas su apprécier Cujas et lui avaient préféré Etienne Forcadet, aussi pauvre jurisconsulte que médiocre poète.

Pendant son trop court séjour à Cahors, Cujas avait été le maître de Roaldès. Ce grand homme aimait beaucoup ses élèves et les traitait avec une rare bienveillance. Il les admettait souvent à sa table et leur ouvrait avec plaisir sa riche bibliothèque où l'on comptait plus de cinq cents manuscrits. « Lorsqu'ils avaient achevé leurs études, — dit M. Berriat Saint-Prix — il entretenait avec quelques-uns une active correspondance, allait jusqu'à nouer avec eux une amitié étroite, une espèce de fraternité dont il ne se détachait point, malgré la différence des âges et son ancienne qualité de professeur. » (2)

Pendant que Roaldès occupait une chaire à Cahors, Cujas enseignait à Valence, et applaudissait avec une joie sincère aux succès de son ancien disciple dont il connaissait la valeur et dont il avait conservé le meilleur souvenir. Comme on lui laissait en quelque sorte la direction arbitraire de l'Université de Valence, il songea à le faire venir auprès de lui. Quoiqu'il y eût alors à Valence des professeurs plus anciens que Cujas, on le considérait cependant comme le premier, on se conformait aveuglément à ses désirs, même pour la promotion aux chaires vacantes. Aussi écrivait-il, le 6 août 1570 à un de ses amis qui lui offrait un autre poste : « Je suis mieux à Valence ; on demande un autre professeur avec moi, et le prendront tel que je le voudrai. » (3)

Il fixa son choix sur Roaldès. L'Université de Cahors avait déjà fourni à celle de Valence quelques-uns de ses maîtres. Les consuls ne firent aucune difficulté de déférer aux vœux du célèbre juriste. On lit dans leur délibération du 21 juillet 1571 : « A été proposé que M. Cujas a dit qu'on pourrait avoir M. Roaldès, docteur-régent en l'Université de Cahors, et qu'il serait bon de commettre quelques notables pour en communiquer avec MM. de l'Université. Conclut qu'on priera M. Rogier pour négocier ce que l'on avisera et que l'on écrira à Monseigneur de Valence. » (4)

Roaldès accepta les propositions de Cujas. Ce ne fut pas sans douleur qu'il quitta ce Quercy où ses efforts et ses travaux avaient reçu un accueil si bienveillant, ce ne fut pas sans émotion et sans regrets qu'il dit adieu au digne magistrat qui avait protégé sa jeunesse, et à cette chaire où sa parole avait si longtemps retenti. Il garda toujours de Cahors un pieux et tendre souvenir, et ne cessa de prendre la qualification de docteur-régent en cette Université, signe évident de sa gratitude pour la ville et l'institution qui lui avaient fourni les moyens de se faire connaître et d'illustrer le nom de ses aïeux. Mais Cujas l'appela, Cujas, le prince des jurisconsultes, Cujas, son maître, son ami, désormais son collègue. Il allait dans une Université qui par suite de l'affluence des docteurs de Pise, de Bologne et de Padoue, jouissait d'une immense réputation, et dont l'importance venait encore d'être rehaussée par la suppression de l'Université de Grenoble. Toutes ces considérations pesèrent nécessairement sur la détermination de Roaldès.

Les magistrats et les habitants de Cahors le virent avec peine s'éloigner. Pour adoucir leurs regrets, il leur laissait un autre lui-même : Henri Roaldès, son neveu, son disciple, son digne successeur.

Pendant près de quatre ans, de 1571 à 1574, Roaldès tint honorablement sa place à côté des maîtres de l'école valentinoise, et ne tarda pas à y acquiescer une durable renommée.

Il fut bientôt apprécié comme le méritaient son savoir et son éloquence. L'Italie, l'Allemagne, toutes les provinces de France, lui fournissaient de nombreux auditeurs, et son enseignement était fécond en résultats. Quarante-cinq de ses élèves reçurent, du 27 mars 1572 au 28 juillet 1574, le grade de docteur (5). Pour écouter sa savante parole, les étudiants quittaient souvent les Universités les plus fréquentées. Le fameux de Thou, l'auteur de l'histoire universelle, vint de Paris à Valence pour suivre les leçons de Roaldès, auquel il rendit plus tard un touchant et juste hommage.

D'ailleurs, les qualités de notre jurisconsulte ont été reconnues et louées par tous ses contemporains. Aussi, chaque Université cherchait à l'attirer. Pour le retenir, la ville de Valence s'imposa de nombreux sacrifices, mais un moment arriva où, ravagée par la guerre, la peste et la famine, elle ne put plus payer ses professeurs. La plupart résolurent de quitter la ville « où ils mouraient de faim » (6), pour aller dans d'autres universités où ils seraient mieux traités et payés plus régulièrement.

Le conseil s'assembla, et nous lisons dans sa délibération du 22 décembre 1573 : « Le consul a proposé comme quoi M. Cujas est pratiqué et sollicité de divers lieux pour l'avoir et le distraire de Valence, tellement que, pour à ce adviser, il a fait assembler le présent conseil, comme aussi pour le regard de Roaldès, pour faire en sorte qu'ils continuent à demeurer céans. Délibéré et conclu que M. Rogier parlera à MM. Cujas et Roaldès, pour avoir d'eux le moyen de leur conduite, la ville voulant les reconduire et retenir. »

Cette délibération est importante. Il n'y est question que de Cujas et de Roaldès. Ce sont les seuls que la ville tienne à garder. Roaldès est traité comme Cujas, ce qui montre combien son talent est estimé, et quelle gloire il a su conquérir à côté de son illustre maître.

Les deux professeurs ne cédèrent pas aux prières de Rogier. Ils exigèrent leurs appointements, et le 4 janvier 1574, pour leur payer une partie de ce qui leur était dû, le conseil emprunta trois cents livres.

1. Humanioribus litteris inimicam. — De Thou : liv. 96.

2. Berriat Saint-Prix : *Histoire de Cujas*.

3. L'abbé Nadal : *Histoire de l'Université de Valence*.

4. Registres manuscrits de l'Hôtel-de-Ville de Valence.

5. Parmi les docteurs présentés par Roaldès, nous trouvons : Charles Félix de Carolis, de Saluces ; Jean Wurvirck ; François Groussot, de Langres ; Maurice Helbich, allemand ; Jean Ternier, de Bourgogne ; Pierre Poncet, de Savoie ; Jean Wégesser ; Tideman Hysa ; Michel Boucher, de Paris ; Gabriel Lullier, de Bourges ; Olivier de Chastellier, de Rennes ; André de Frétel, de Clermont ; Isaac de Fabreney, de Chartres ; Jean Maximilien, de Rouen ; Guillaume de Maran, de Toulouse ; etc. (*Registres manuscrits de Valence*).

6. L'abbé Nadal : *Hist. de l'Université de Valence*.

(A suivre).

INDEMNITÉS PAR SUITE DES MANŒUVRES.

On sait que des indemnités sont dues, aux termes des dispositions en vigueur, pour dommages causés aux propriétés pendant les grandes manœuvres d'automne. La nouvelle loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires et le règlement d'administration publique récemment délibéré en conseil d'Etat pour l'exécution de cette loi, ont prévu le mode de paiement de ces indemnités. Le *Journal des Débats* nous apprend que le général Berthaut, ministre de la guerre, vient de donner des ordres pour que, cette année, ce paiement soit effectué par les soins d'un adjoint du génie, muni d'une avance de fonds faite à cet effet. Mais comme il n'existe pas actuellement, dans chaque corps d'armée, d'adjoint du génie régulièrement institué gérant, cet agent pourra, au besoin, être remplacé par un officier-comptable de l'un des services administratifs désigné par l'intendance, et qui paiera les indemnités sur les fonds de son service. Si les crédits ouverts au titre des services administratifs n'étaient pas suffisants pour l'acquittement des dépenses dont il s'agit, les officiers n'auraient qu'à adresser d'urgence au ministre de la guerre une demande supplémentaire de fonds. Ainsi qu'on le voit, toutes les mesures sont prises pour que les propriétaires dont les immeubles auraient subi des dommages pendant les manœuvres soient indemnisés *séance tenante*. Nous ajouterons que, s'il se produisait un désaccord entre les propriétaires et l'administration militaire sur le montant de l'indemnité, les propriétaires, après avoir fait constater le dommage, n'auraient qu'à se pourvoir devant le juge de paix du canton où sont situés leurs immeubles. Ce magistrat aurait à statuer, en dernier ou en premier ressort, suivant l'importance du préjudice causé. L'appel, dans les cas où il est prévu, a lieu devant le tribunal civil de l'arrondissement, la juridiction administrative ayant été écartée par la loi du 3 juillet 1877.

PERTE D'UNE LETTRE CHARGÉE CONTENANT DES VALEURS INSUFFISAMMENT DÉCLARÉES.

Voici une affaire qui nous paraît offrir un grand intérêt. Elle s'est présentée, ces jours derniers, devant le tribunal civil de Cahors, dans les circonstances suivantes :

Au mois de janvier de l'année courante, M. Lasserre, banquier à Caussade, présenta au bureau de poste de cette résidence une lettre chargée qu'il adressait à MM. Déjean et Cayla, meuniers à Cahors, en déclarant une valeur de 100 francs. En réalité, le pli renfermait la somme de 4,566 fr. 80. Par une singulière bizarrerie, la lettre ne parvint pas aux destinataires, qui actionnèrent l'expéditeur, responsable, disaient-ils, de la perte des fonds par lui envoyés. Subsidièrement ils mettaient en cause l'administration des postes à laquelle ils réclamaient la restitution de la somme perdue.

Et, enfin, ils demandaient que le préposé de cette même administration fût condamné solidairement avec elle à la restitution.

Grandes étaient les difficultés qui se présentaient. Lequel était, en tout ceci, le coupable ? A qui incombait véritablement la responsabilité ?

L'enquête judiciaire établit tout d'abord que, s'il y avait à reprocher à l'agent préposé au transport des dépêches certains faits de négligence, il n'y avait à relever contre lui rien qui pût motiver une poursuite criminelle.

Mais, ce point écarté, les questions se présentaient en foule.

Comment l'expéditeur, qui avait déclaré une valeur de cent francs, pouvait-il être admis à prétendre que sa lettre renfermait 4,566 fr. 80 c.

L'inexactitude de la déclaration de ce dernier pouvait-elle lui être imputée au point de vue de la responsabilité ?

L'administration des postes était-elle tenue au-delà de la somme déclarée par l'expéditeur ?

Dans les conditions présentes, cette dernière était-elle responsable de la négligence de ses préposés ?

Voici comment les juges de Cahors ont résolu ces diverses questions :

« Le tribunal dit que Lasserre a établi que la lettre par lui adressée à Déjean et Cayla, le 2 janvier dernier, contenait des valeurs pour une somme de 4,566 fr. 80.

« Dit qu'aucune responsabilité n'incombe à Lasserre de la perte de ladite lettre ;

« Renvoie, en conséquence, Lasserre de toutes fins et conclusions prises contre lui ;

« Se déclare incompetent pour connaître de l'observation par Coudines des prescriptions du cahier des charges intervenu entre lui et l'administration des postes pour le transport des dépêches de Montauban à Cahors ;

« Dit qu'aucun fait volontaire, ayant un caractère criminel ou délictueux, n'étant reproché à Coudines, les dispositions de l'article 1384 du code civil ne peuvent pas trouver leur application dans la cause, et, en conséquence, renvoie Coudine et l'administration des postes de toutes fins et conclusions prises contre eux ;

« Donne acte à toutes les parties de l'offre renouvelée à la barre par l'administration des postes qu'elle est prête à payer à Déjean et Cayla la somme de 100 fr., montant de la déclaration de valeur faite, le 2 janvier dernier, par Lasserre, au bureau de la poste de Caussade ;

« Condamne Déjean et Cayla aux dépens. »

On lit dans le *Journal d'Agen* :

« Hier matin, vers onze heures, M. M..., et un autre membre du clergé, l'aumônier des prisons, passaient devant le café du Commerce, situé rue saint-Etienne, l'orsqu'ils furent grossièrement insultés par trois individus qui se trouvaient en consommateurs devant la porte de cet établissement.

« L'aumônier, plus particulièrement visé, se dirigea vers ces individus pour les engager à cesser leur inqualifiable polissonnerie.

« Mais, devant l'attitude de ces insulteurs, il se vit obligé de prévenir la police, qui, le soir, les arrêta à l'arrivée du train de Villeneuve.

« Ces individus, dont l'un, voyageur de commerce, est étrangers à notre ville, ont été relâchés aujourd'hui, après avoir subi un interrogatoire devant M. le commissaire de police ; mais nous croyons savoir que l'affaire viendra prochainement devant tribunal correctionnel. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 12 septembre.

Vins. Toutes les correspondances des principaux centres vinicoles signalent toujours l'absence absolue de transactions ayant quelque importance au point de vue commercial. Les petits achats nécessités par les besoins locaux indiquent une grande fermeté de prix pour les vins vieux à peu près épuisés à la propriété. La température actuelle favorise la maturation du raisin : un peu plus de soleil chaud et moins de pluies seraient à désirer encore afin d'obtenir de la qualité. De l'ensemble des correspondances il ressort que la quantité probable de la récolte prochaine peut être évaluée à une bonne moyenne année, si quelques départements n'atteignent pas cette évaluation, il en est d'autres ; la Dordogne, le Lot-et-Garonne, le Lot qui la dépassent largement.

Dans les régions méridionales, on est en pleine vendange. Les moûts sont en général très bons ; il n'y a que du bien à dire des vins nouveaux dont on a eu déjà des spécimens, les aramons surtout se distinguent par une belle nuance rouge très accentuée. A Bercy, la dernière semaine a été encore plus calme que la précédente ; les affaires ont rarement été aussi restreintes, mais la nullité des achats n'influence pas les détenteurs, qui continuent à maintenir les prix fermes, le stock diminue toujours un peu et se trouve très-réduit aujourd'hui.

Céréales et farines. On va bientôt songer aux achats de blé pour les semences, la qualité médiocre de cette année permettra difficilement de les prendre pour la totalité sur notre production indigène et il faudra sans doute avoir recours aux blés étrangers. Dans tous les cas, nos meilleures qualités n'arriveront qu'en faibles quantités à la vente et la meunerie ne trouvera pour sa mouture que des marchandises dont le poids naturel ne dépassera pas de 74 à 75 kilos l'hectolitre.

A Paris, les farines de consommation sont fermement tenues, les offres de la meunerie plus limitées aux cours extrêmes de 69 à 74. Marque Darblay 73. En spéculation, les farines 8 marques sont fermes, les prix en hausse de 0,25 à 0,50 sur la cote de samedi. En clôture, toutes les époques de livraison sont tenues à 71 et acheteurs à 70,75. Les farines supérieures sont également fermes et en hausse. Les blés de tenue en hausse de 0,25 à 0,50 sur le courant et fermes sur les autres tenues de livraison.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 13 septembre.

Le *Journal officiel* publie ce matin un décret que sollicitait depuis longtemps le haut commerce. Il s'agit de la création d'une série de nouveaux timbres mobiles pour les effets de 10 à 11,000 fr., de 11 à 12,000 fr. et ainsi de suite jusqu'à 20,000 fr. Au-dessus de ce dernier chiffre, il n'est pas créé de timbre et les droits seront acquittés par l'apposition de plusieurs timbres.

Ces nouveaux timbres vont être mis immédiatement en circulation.

Le maréchal de Mac-Mahon continue son voyage sans incident. Ce matin il a quitté Bordeaux pour aller à Périgueux, où il est arrivé vers une heure.

La *Liberté* annonce que le jugement rendu hier a été signifié dès hier soir à M. Gambetta et au gérant de la *République française* qui ont formé opposition ce matin, l'affaire reviendra donc, ajoute-t-elle, lundi prochain.

S'il faut en croire le *Français* il serait question de la candidature de John Lemoine en remplacement de M Thiers dans le 9^e arrondissement de Paris.

Le *Moniteur universel* croit inexacte la nouvelle que de nouveaux mouvements seraient en préparation dans la magistrature et dans le personnel préfectoral. Tout se bornera, selon lui, au remplacement de M. Ducheylard, sous-préfet de Saint-Yrieix.

On ne sait toujours rien de Plewna, ce qui fait présumer que la lutte continue, car s'il en était autrement le parti vainqueur n'aurait pas manqué de l'annoncer bruyamment. Les dernières nouvelles sont d'avant-hier.

Don Carlos, le prétendant espagnol, est, dit-on, actuellement au quartier général russe devant Plewna.

Une dépêche de Rome en date d'aujourd'hui 3 heures 1/2, annonce que la santé du Pape est bonne et qu'il a donné audience à plusieurs personnes dans la matinée.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Septembre.

Rente 3 p. %..... 71.25
— 4 1/2 p. %..... 100.50
— 5 p. %..... 106.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 12 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.120 »	3.120 »
Crédit foncier.....	722 50	721 25
Orléans-Actions.....	1.065 »	1.065 »
Orléans-Obligations.....	329 25	329 50
Suez.....	708 75	705 »
Italien 5 %.....	70 90	70 80

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

13 septembre 1877. (48)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

XI

FERNANDE

Franck écarta doucement la jeune femme de la main, et chercha à soulever le vieillard qui, à ce moment, poussa un profond et pénible soupir.

— Il revient à lui !... s'écria Fernande avec un accès de joie folle.

Le vieillard ouvrit les yeux, des yeux sans regard, et les tourna un moment vers Fernande.

La vie s'était déjà à moitié retirée ; mais la vue de sa fille produisit sur lui l'effet de la pile voltaïque sur un cadavre.

Un frémissement nerveux agita ses membres ; ses bras se tordirent dans une horrible convulsion, et une sorte de râle souleva sa poitrine.

Reproduction interdite.

— Mon père !... c'est moi !... c'est votre enfant !... disait Fernande les mains jointes, les joues baignées de larmes, les yeux avidement suspendus aux lèvres du moribond.

Ce dernier eut un sourire ineffable ; ses lèvres remuèrent dans le vide ; il balança doucement sa tête, et presque aussitôt deux grosses larmes coulèrent le long de ses joues.

Il avait reconnu Fernande.

— Ah ! tenez ! s'écria la pauvre fille éperdue en s'adressant à Franck, il me voit, il m'a reconnue... il pleure... il est sauvé, n'est-ce pas, monsieur ? dites... il ne mourra pas maintenant. Ah ! je vous en supplie ! répondez-moi... rassurez-moi.

Franck allait parler, quand le vieillard, qui venait de faire un suprême et héroïque effort, se prit tout à coup à le considérer avec un regard presque épouvanté.

— Lui !... murmura-t-il d'une voix éteinte ; lui !

Et d'un geste fébrile, désignant à Fernande un coffre placé au chevet de son lit.

— Là !... ajouta-t-il péniblement, là ! le vengeur... à eux l'échafaud... le meurtre... Pascal...

Mais ces efforts épuisaient le peu d'énergie qui lui restait, et il retomba bientôt sur son grabat, en murmurant le nom

de Fernande.

Cependant au geste du vieillard, Lopès s'était précipité vers le coffre désigné, et l'avait ouvert vivement.

Il y avait dans ce coffre quelques objets de luxe : une chaîne d'or, terminée par un médaillon sur lequel était gravée une couronne du comte ; une montre ornée de pierreries, une épée avec poignée finement ciselée, enfin plusieurs cachets, avec initiales, qui surmontait la couronne du médaillon.

En s'emparant de ces objets, Lopès eut comme un tremblement convulsif.

— Qu'avez-vous donc dit Franck surpris.

Pour toute réponse, Lopès lui passa la montre et la chaîne.

Mais à peine Franck y eut-il jeté les regards, qu'il poussa un cri terrible.

Cette montre et cette chaîne avaient appartenu à son père !

Il chercha dans les yeux de Lopès l'explication de ce fait étrange ; mais déjà Fernande s'était arraché du lit de son père, et elle venait de se rapprocher de lui.

— Monsieur Franck, dit-elle alors d'une voix ferme, l'instant est solennel. Voyez, je ne pleure plus ; je suis calme et résolue, et cependant la malheureuse victime qui est là est mon père... Il n'y a plus de pitié dans mon cœur ; il n'y a plus que de la haine, votre vengeance est au-

jourd'hui la mienne ; les assassins de votre père sont aussi ceux qui ont passé la nuit dernière, par cette cabane, et c'est moi qui vous les désignerai.

— Vous les connaissez donc ? dit Lopès.

Fernande fit un geste énergique.

— Il y a quinze ans que je porte ce secret et que je le cache à tous les yeux répondit-elle ; mais le moment est venu enfin : ils ont assez lassé la miséricorde de Dieu, et, si vous le voulez, avant quelques jours les misérables seront entre les mains de la justice.

— Mais la preuve de leur crime ? insista Lopès.

— Cette preuve, répondit Fernande, ce sont eux-mêmes qui vous la donneront.

Et comme ses deux interlocuteurs la regardaient, étonnés et incertains :

— Allez donc ! monsieur Franck, ajouta-t-elle avec un triste sourire ; allez ! monsieur Lopès ; je veux être seule à rendre les derniers devoirs à mon père, et je vous demande encore cette journée ; mais ce soin accompli, comptez sur moi, et demain, messieurs, à pareille heure, je vous attendrai à mon hôtel.

Et, sans ajouter une parole de plus, Fernande retourna s'agenouiller au chevet de son père, pendant que Franck et Lopès regardaient silencieusement la barrière.

XII

UNE SINGULIÈRE PROPOSITION

En rentrant à son hôtel, Franck trouva la lettre qui avait été apportée par Pascal, pendant son absence, et ce fut avec un vif étonnement qu'il en lut le contenu.

Il n'y avait que quelques lignes dans cette lettre, mais ces quelques lignes étaient significatives.

Les voici :

« Monsieur et cher docteur, Depuis quelques jours déjà, je désirerais vous entretenir d'une affaire de la plus haute importance... Des circonstances toutes particulières m'engagent à ne pas différer davantage cet entretien, il s'agit de votre fortune, peut-être de votre bonheur. J'espère donc que vous voudrez bien m'attendre ce soir chez vous, vers neuf heures.

« Votre plus dévoué,

« COMPANS »

Franck lut et relut cette lettre, en commenta attentivement les termes, et finit par la passer à Lopès.

Lopès fit un mouvement après l'avoir lue.

— Eh bien ! dit Franck.

— Eh bien ! dit Lopès...

— Que vous en semble ?

(A suivre).

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (8 septembre).

L'anthropologie et les sacrifices humains dans les temps préhistoriques et à l'époque actuelle. Cours de M. N. Joly. — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès du Havre. Section de météorologie et physique du globe; section de botanique; section des sciences médicales; section d'économie politique et de statistique. — Bulletin des sociétés savantes: Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 10 (8 septembre).

M. Thiers, par M. E. de Pressensé, ancien député. — Les poètes modernes de l'Angleterre:

Coleridge, par Léo Quesnel. — La guerre en Orient. La première opération des Russes sur les Balkans, par M. L. Jezierski. — Etudes sur la Restauration. Manuel, d'après M. Bonnal, par M. H. Reynald. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Mademoiselle Phryné, que vient de publier la librairie Calmann Lévy, complète la série d'études que M. Arsène Houssaye avait entreprises sur la vie parisienne, — études dont Bianca, paru tout récemment, forme la première partie. En traitant ce sujet avec l'exactitude de détails, l'esprit, la passion et la vigueur du coloris qu'on lui connaît, l'auteur a su donner à ces deux romans pleins de scènes d'une vérité quelquefois effrayante un intérêt des plus saisissants.

La librairie Calmann Lévy met aujourd'hui en vente le quatrième et dernier volume des *Mélanges et Lettres* de X. Doudan, dont l'apparition était si vivement attendue. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication qui a si vite placé l'auteur en première ligne parmi les écrivains de notre époque. Ce quatrième volume renferme les lettres écrites de 1860 à 1872, et l'on comprend

à quel point ces confidences intimes sur les événements qui ont marqué cette période de douze années doivent intéresser l'histoire littéraire et l'histoire politique de notre temps.

Les Tirages de lots que le Crédit Foncier annonce pour le 22 septembre concernant seulement les obligations de ses anciens emprunts. Les obligations nouvelles de 400 fr. 3 % mises en souscription le 24 juillet et sur lesquelles il n'y a que 60 fr. actuellement versés et 25 fr. à verser le 25 avril prochain, auront, le 5 octobre, leur tirage spécial comprenant:

- 1 lot de 100,000 fr., 1 lot de 50,000 fr.,
- 2 lots de 10,000 fr., et 30 lots de 1,000 fr.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layout.

A Vendre ou à Louer
UNE
MAISON DE CAMPAGNE
AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique. S'adresser: à M. Emile Guihou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^d de meubles; à MM^{es} Logan et Delport, notaires.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleurs fabrications de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquors en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Voitures de louage et à volonté

JEAN GRELET

Successor de M^{me} veuve ANDRAL

RUE St-JAMES, MAISON BARANCY, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public, que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront chez lui, un matériel tant en Voitures qu'en Chevaux qui ne laissera rien à désirer sous le rapport de la tenue et du confortable, sans en excepter la plus grande régularité dans les services commandés.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUTEAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

M^{me} MONIÉ BERTRAND
CHEMISIÈRE

A Cahors, rue des Boulevards.

Confection de Chemises d'hommes — Gilets de flanelle — Jupes en tout genre — Camisoles — Pantalons — Robes de Baptême — Porte-feuilles pelisse, etc.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet.
Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix: 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurs, 33, à Paris.

AULUS (ARTÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE

Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73.

Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.

Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation, Vices du sang. — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus: caisse de 50 bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.

Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

Dépôt à Cahors, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES
D'ÉGLISES.



GARNITURES
DE VOTIVES

M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienne.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

A VENDRE

Un beau Chien de garde

Première race et première taille

PRIX: 250 F.

S'adresser à M. CASTANET, à Cahors.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	4 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc. Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. EPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAN a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve BOUSSAC, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.